

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DASCO 25 G Subventions (201.272 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des subventions d'investissement à divers collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour la réalisation de travaux :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Béranger – 3è	Fourniture et pose de portes coupe-feu pour accès aux caves et au local ballon d'eau chaude	6.390 euros
Collège Alviset – 5è	Mise en conformité de l'alarme incendie	10.764 euros
Collège Rognoni – 5è	Création d'une trappe passe plateaux en cuisine	11.318 euros
Collège Gauguin – 9è	Mise aux normes de la chaufferie	6.087 euros
Collège Grange aux Belles – 10è	Fourniture et pose d'un monte-charge pour le service restauration, mise en conformité du système de sécurité incendie	41.760 euros
Collège Courteline – 12è	Fourniture et installation d'une armoire froide positive, réhabilitation d'une zone cuisine	5.583 euros
Collège d'Indy – 12è	Mise en conformité du four mixte à gaz	14.091 euros

Collège Moulin des prés – 13è	Mise en conformité de la laverie	27.651 euros
Collège Saint-Exupéry – 14è	Création d'un local d'accueil des parents	3.330 euros
Collège Mme de Staël – 15è	Fourniture et pose d'une armoire froide à chariot, d'une table à flux lumineux et d'une vitrine réfrigérée	24.079 euros
Collège Delacroix – 16è	Mise en conformité de l'ascenseur d'accès aux logements de fonction	8.918 euros
Collège Vian – 17è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	3.543 euros
Collège Coysevox – 18è	Mise en conformité de la centrale incendie	8.162 euros
Collège Varèse – 19è	Fourniture et pose d'une fontaine réfrigérée	1.623 euros
Collège Faure – 20è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	5.828 euros
Collège Mendès-France – 20è	Mise en conformité du système de sécurité et du désenfumage, fourniture et pose de serrures	15.286 euros
Collège Tristan – 20è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	6.859 euros
	Total	201.272euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2013, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).